

# L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS VOTRE FUTUR ÉTABLISSEMENT

L'inscription administrative est la dernière étape à effectuer avant votre entrée dans l'enseignement supérieur.

Chaque établissement a ses propres modalités d'inscription, mais les dates d'inscription dans toutes les formations respectent les principes suivants :

**Si vous avez accepté définitivement une proposition d'admission avant le 15 juillet 2019**

- Prenez connaissance dans votre dossier Parcoursup des modalités et du calendrier pour effectuer votre inscription administrative dans la formation acceptée

**!** Dernier délai pour vous inscrire :  
**19 juillet 2019 à 12 heures** (heure de Paris)



**Si vous avez accepté définitivement une proposition d'admission entre le 15 et le 19 juillet 2019**

- Prenez connaissance dans votre dossier Parcoursup des modalités et du calendrier pour effectuer votre inscription administrative dans la formation acceptée.

**!** Dernier délai pour vous inscrire :  
**27 août 2019 à 17 heures** (heure de Paris)

**Si, au 17 juillet 2019, vous avez accepté une proposition d'admission tout en ayant encore des vœux en attente**

- Entre le 17 et le 19 juillet, lors du 3<sup>e</sup> point d'étape, vous devez vous connecter à votre dossier et confirmer votre choix d'inscription dans la formation acceptée

**Attention**, si vous ne confirmez pas votre choix d'inscription dans la formation que vous avez acceptée, avant le 19 juillet 23h59 (heure de Paris), vous perdrez votre place et elle sera proposée à un autre candidat.

**Vos vœux en attente, que vous aviez maintenus, seront archivés.** Si, pendant l'été et à titre exceptionnel, une place venait à se libérer dans une formation pour laquelle vous étiez en attente, cette place sera proposée au premier candidat de la liste d'attente archivée.

- Prenez connaissance dans votre dossier Parcoursup des modalités et du calendrier pour effectuer votre inscription administrative dans la formation acceptée.

**!** Dernier délai pour vous inscrire :  
**27 août 2019 à 17 heures** (heure de Paris)

## À savoir

Si vous avez un empêchement pour effectuer votre inscription, contactez rapidement la formation pour convenir d'une solution.

**Attention**, si vous ne respectez pas le délai d'inscription fixé par la formation, vous risquez de perdre votre place qui sera proposée à un autre candidat.

**Si vous faites le choix de vous inscrire dans une formation hors Parcoursup**

**Vous devez télécharger votre attestation de désinscription de Parcoursup (ou non-inscription).**

Elle est indispensable pour vous inscrire dans votre future formation et disponible dans votre dossier Parcoursup (ou dans la rubrique « questions fréquentes » pour l'attestation de non-inscription).